DÉPARTEMENT DU LOT **2015-33**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2015

Convocation le 20 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le trente octobre, à dix neuf heures et quarante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES.
Était (ent) excusé (e)(es): Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Secrétaire de séance: Mathieu MOLINIÉ

MODIFICATION DE LA DÉLIBERATION 2015-28 PORTANT SUR LA RÉFÉCTION DE LA COUPOLE DE L'ÉGLISE DE CARNAC ET LE PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur Le Maire fait part d'une erreur de frappe lors de la rédaction de la délibération 2015-28, il faut lire :

«

Vu l'état général de la coupole de la toiture de l'église de Carnac.

Monsieur Le Maire propose d'effectuer les travaux nécessaires et expose les devis reçus.
Une demande de subvention est déposée au près de Monsieur le Président du Conseil Général ainsi qu'à l'État au titre de la DETR.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette réfection est primordiale pour la conservation et les travaux sur le retable qui ont donné lieu à votre ci-dessus.

Monsieur le Maire propose un plan de financement qui suit :

*COÛT DE L'OPÉRATION = **5000€** HT + TVA 20% **1000€= 6 000€ TTC***

Subventions :

SERVICES SUBVENTIONNANT	TAUX	MONTANT HT	ANNÉE SOLLICITÉ	ANNÉE ACQUIS
Département	25%	1 250€	2015	En attente
État (DETR)	25%	1 250€	2015	En attente
TOTAL SUBVENTIONNÉ	**50%**	**2 500€**		

Autofinancement: 2 500 € + TVA 20% 1000 € soit **3 500 TTC**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune devra supporter la charge financière de la TVA jusqu'à son remboursement par l'État fin 2017.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

-d'**APPROUVER** la réfection de toiture de la coupole de l'église de Carnac;

- de **RETENIR** la proposition de l'entreprise « Mèges » pour l'intégralité des travaux;

- d'**APPROUVER** le plan de financement de la réfection de la coupole de l'Église de Carnac ;

- de **SOLLICITER** les services subventionnant ;

-de **PRÉCISER** que les crédits nécessaires à la présente délibération sont inscrits à la section dépenses d'investissement du Budget Primitif 2015 de la commune,

-d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune de Carnac-Rouffiac, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR: 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

»

POUR: 8
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
Vote à l'unanimité des présents

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 30/10/2015
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 3/11/2015
Le Maire, Albert Castadot